

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01398
Numéro SIREN : 907 620 215
Nom ou dénomination : 29 GRILL

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2024 sous le numéro de dépôt 2051

Société 29 GRILL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 rue du Professeur Langevin
29200 BREST
N° 907 620 215 R.C.S BREST

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2024

Sont présents :

- M. GAHLAS Amor, détenant 50 actions sur les 100 actions composant le capital social,
- M. GAHLAS Mabrouk, détenant 50 actions sur les 100 actions composant le capital social,

Le quorum étant atteint, Monsieur GAHLAS Amor, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose à l'assemblée les documents suivants :

- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est provoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mr GAHLAS Amor,
- Pouvoirs à donner.

Première résolution

Les associés prennent acte de la démission remise par Mr GAHLAS Amor le 15 février 2024 de ses fonctions de président de la société prenant effet le 15 mars 2024. Les associés lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Président décide de nommer pour une durée indéterminée Mr GAHLAS Hedi demeurant 53 rue Professeur Langevin – 29200 Brest, aux fonctions de président de la société en remplacement de Mr GAHLAS Amor, président démissionnaire.

Mr GAHLAS Hedi déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Mr GAHLAS Hedi, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et percevra éventuellement une rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les associés décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.

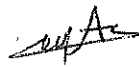
Mr GAHLAS Mabrouk



Monsieur GAHLAS Amor

« Bon pour démission de mes fonctions de Président »

Bon pour démission de mes fonctions de président



Mr GAHLAS Hedi

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

